Table des matières

A.	Introduction	1
	A.1. Contexte.	1
	A.2. Résumé des incidences budgétaires	1
	A.3. Ajustements du programme pour 2011	1
	A.3.1. Budget ordinaire opérationnel	1
	A.3.2. Budget ordinaire d'investissement	2
	A.3.3. Activités de base non financées par le budget ordinaire	3
	A.4. Ajustements apportés au budget ordinaire pour 2011	3
	A.4.1. Budget ordinaire opérationnel	3
	A.4.2. Budget ordinaire d'investissement	4
	A.5. Soumission à la Conférence générale	9
	A.6. Rapport sur le budget à l'Assemblée générale des Nations Unies	.10
Β.	Notes explicatives	.10
	B.1. Monnaie du budget et taux de change	.10
	B.2. Information budgétaire	.10
	B.3. Programme de coopération technique	.10
	B.4. Fonds de roulement	.11
	B.5. Évolution des coûts en 2011	.11
	B.5.1. Ajustements pour hausse des prix	.11
Та	ableau 1. Budget ordinaire par programme et programme sectoriel	.13
Та	ableau 2. Budget ordinaire - état récapitulatif des recettes	14
Та	ableau 3 a). Budget ordinaire opérationnel - par chef de dépense	.15
Та	ableau 3 b). Budget ordinaire d'investissement - par chef de dépense	.16
A	nnexe. Projet de résolutions pour 2011	.17
	A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2011	.21
	B. Allocation de ressources au fonds de coopération technique pour 2011	.25
	C. Le fonds de roulement en 2011	.25

Mise à jour du budget de l'Agence pour 2011

A. Introduction

A.1. Contexte

- 1. Le programme ordinaire de l'Agence pour la biennie 2010-2011, adopté par le Conseil des gouverneurs, a été présenté à la Conférence générale en septembre 2009 dans le document GC(53)/5 intitulé « Programme et budget de l'Agence pour 2010-2011 ». Même si ce document présentait le projet de budget pour les deux années concernées, le Conseil des gouverneurs est tenu, en vertu du Statut, de soumettre le projet de budget *annuel* à la Conférence générale pour approbation , en sorte que les prévisions pour 2011 avaient un caractère préliminaire.
- 2. Conformément aux procédures adoptées pour la programmation biennale (GOV/1999/23), le budget proposé pour la deuxième année de la biennie (2011) doit être présenté dans un document récapitulatif concis la mise à jour du budget de l'Agence. Portant essentiellement sur la deuxième année de la biennie, celui-ci fait ressortir tous les changements importants apportés aux prévisions budgétaires préliminaires, introduit les ajustements pour hausse des prix et contient le projet de résolution sur l'ouverture de crédits et d'autres projets de résolutions.
- 3. La proposition faite dans le présent document a été élaborée par le Groupe de travail sur le financement des activités de l'Agence (WGFAA). Elle a été adoptée le 11 juin 2010 par le Conseil des gouverneurs comme recommandé dans le document intitulé « *Proposition présentée au Conseil des gouverneurs par la Présidente du Groupe de travail sur le financement des activités de l'Agence concernant la Mise à jour du projet de budget de l'Agence pour 2011* ».

A.2. Résumé des incidences budgétaires

4. Aux prix de 2010, les prévisions budgétaires proposées dans la mise à jour du budget pour 2011 sont inférieures de 26,8 millions d'euros aux prévisions budgétaires préliminaires pour 2011 figurant dans le document GC(53)/5. Cette diminution résulte d'une réduction d'environ 4,6 millions d'euros du budget ordinaire opérationnel et d'une autre de 22,2 millions d'euros du budget ordinaire d'investissement.

A.3. Ajustements du programme pour 2011

A.3.1. Budget ordinaire opérationnel

- 5. Comme indiqué au paragraphe 4, les prévisions actualisées pour 2011 comportent des réductions sensibles du budget ordinaire opérationnel par rapport au document GC(53)/5. Par rapport à 2010, on notera une certaine augmentation du programme sectoriel 3, une légère augmentation des programmes sectoriels 1, 2, 4 et 6 et une réduction du programme sectoriel 5. Cela entraînera les changements suivants, tels que présentés au tableau 1 :
 - 5.1. Dans le programme sectoriel 1, les plans sont en cours de réexamen ;

¹ L'amendement à l'article XIV.A approuvé par la Conférence générale en 1999 (GC(43)/RES/8) en vue de permettre une budgétisation biennale intégrale (voir les documents GC(53)/INF/5 et GC(53)/INF/5/Mod.1) n'a pas encore été accepté par la majorité requise des deux tiers des États Membres.

- 5.2. Il en est de même dans le programme sectoriel 2, notamment en ce qui concerne les plans visant à renforcer les activités destinées à atténuer les conséquences des pénuries de denrées alimentaires et d'eau et la pandémie du cancer qui se propage dans les pays en développement;
- 5.3. Le programme sectoriel 3 continuera de dépendre largement des ressources extrabudgétaires pour le programme sur la sécurité nucléaire ;
- 5.4. Le programme sectoriel 4 restera tributaire des fonds extrabudgétaires, ce qui pourrait affecter son indépendance et son efficacité;
- 5.5. Dans le programme sectoriel 5, la réduction intervient au moment où le site de Seibersdorf doit être sécurisé et où il faut faire face aux coûts de gestion des bâtiments pour les travaux de rénovation du CIV déjà achevés. Maintenir le rôle prépondérant de ce programme en ce qui concerne l'application du Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui au programme (AIPS) et des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) constituera un défi compte tenu des réductions budgétaires. Les ressources seront donc reprogrammées et des mesures d'économies seront prises notamment pour : 1) diminuer les coûts de traduction et d'impression en restreignant la longueur des documents ; publier certains documents en ligne uniquement ; ne plus traduire les avis de vacances de postes dans toutes les langues ; 2) organiser les conférences et sessions de formation des hauts responsables sur place ; et 3) réduire les voyages ;
- 5.6. S'agissant du programme sectoriel 6, il sera difficile de répondre aux besoins du nombre croissant d'États Membres en 2011.

Réorganisation de la gestion des Laboratoires de l'Agence à Seibersdorf

6. Les Laboratoires de l'Agence à Seibersdorf, qui formaient auparavant une division du Département des sciences et des applications nucléaires, sont chargés de gérer toutes les fonctions de laboratoire à l'appui des programmes sectoriels 1, 2 et 4. En vue d'accroître la transparence et l'efficience, les activités et le personnel des Laboratoires ont été réorganisés en fonction de la division/du département chargé de l'exécution d'un programme/programme sectoriel particulier. Cette réorganisation comporte notamment la création, au Département des garanties, du Bureau des services de laboratoire pour les garanties composé du Laboratoire d'analyse des échantillons de l'environnement (ESL)², du Laboratoire des matières nucléaires (NML)³ et d'une Section de coordination et d'appui (CSS).

Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui au programme (AIPS)

7. Le passage des anciens système de TI de l'Agence à un système de planification des ressources de l'entreprise (AIPS) exigera un appui approprié constant de la part de spécialistes. Cela sera fait dans les limites du projet de budget global proposé dans le présent document⁴. À cette fin, on procède à une vaste opération de mise en adéquation des postes actuellement associés aux pratiques internes qui seront touchées par la mise en œuvre de l'AIPS, et l'on est en train d'examiner les demandes tendant à pourvoir tous les postes concernés.

A.3.2. Budget ordinaire d'investissement

8. Le WGFAA propose une diminution sensible des prévisions préliminaires présentées dans le document GC(53)/5. Ces changements étant motivés par des considérations d'ordre financier plutôt qu'en fonction du programme, de plus amples détails sont donnés dans la section A.4.

² Il comprendra les anciennes unités de la salle blanche et de la spectrométrie de masse de ce qui constituait le Laboratoire d'analyse pour les garanties (LAG).

³ Il comprendra l'ancienne Unité d'analyse chimique de l'ex-LAG et le Laboratoire sur site de Rokkasho.

⁴ Les dépenses courantes relatives à l'appui fourni pour l'AIPS sont estimées à quelque 2,4 millions d'euros par an à compter de 2011.

A.3.3. Activités de base non financées par le budget ordinaire

9. Une augmentation de 2,1 millions d'euros au titre des *activités de base non financées par le budget ordinaire (ABNFBO)* est prévue pour le programme sectoriel 4 en 2011. On espérait que des contributions extrabudgétaires supplémentaires permettraient de financer les activités qui n'avaient pas pu être incluses dans le budget ordinaire de 2011, principalement aux fins de la fourniture d'instruments pour les garanties (systèmes de télésurveillance et formation aux évaluations au niveau de l'État notamment). Or, de telles contributions ne se sont pas matérialisées jusqu'ici, d'où la nécessité d'une augmentation au titre des ABNFBO.

A.4. Ajustements apportés au budget ordinaire pour 2011

- 10. Le montant total du budget ordinaire pour 2011, ajusté pour tenir compte des prix applicables pour 2011, est estimé à 331,5 millions d'euros (voir tableau 1). Sur ce total, le budget ordinaire pour les programmes de l'Agence s'élève à 328,5 millions d'euros, le solde (3 millions d'euros) représentant les travaux remboursables à exécuter pour d'autres organismes. Ce dernier montant sera compensé par les recettes tirées des services fournis.
- 11. L'ajustement moyen pour hausse des prix retenu pour calculer les contributions des États Membres pour 2011 sera de 1,1 %. Il recule par rapport à celui de 1,8 % calculé à l'aide de la méthodologie standard de budgétisation semi-intégrale de l'Agence. Ce changement, recommandé par le WGFAA, fait partie de la proposition avancée dans le document GOV/2010/37 adopté par le Conseil. Cette réduction introduit un certain degré de risque dans le budget ordinaire pour 2011, qui variera en fonction de l'inflation réelle cette même année. En outre, du fait que la méthodologie de l'Agence s'applique à une période de trois ans, cette décision risque d'avoir une incidence sur les ajustements pour hausse des prix au cours de la biennie suivante.

A.4.1. Budget ordinaire opérationnel

12. Aux prix de 2010, le montant du budget ordinaire opérationnel pour 2011 proposé dans le présent document a diminué de quelque 4,6 millions d'euros, passant ainsi de 321,3 millions d'euros, montant des prévisions préliminaires dans le document GC(53)/5, à 316,7 millions d'euros⁵. Pour prendre en compte la réduction des niveaux de financement, on a procédé aux ajustements suivants :

Programme sectoriel 1 (Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires): l'augmentation par rapport à 2010 est de $100\ 000\ \in (0,4\ \%)$, mais la réduction par rapport aux prévisions préliminaires dans le document GC(53)/5 est de $300\ 000\ \in (1\ \%)$.

Programme sectoriel 2 (*Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement*): l'augmentation par rapport à 2010 est de $100\,000 \in (0,4\,\%)$, mais la réduction par rapport aux prévisions préliminaires dans le document GC(53)/5 est de $400\,000 \in (1\,\%)$.

Programme sectoriel 3 (*Sûreté et sécurité nucléaires*): l'augmentation par rapport à 2010 est de 1,1 million d'euros (3,7 %), mais la réduction par rapport aux prévisions préliminaires dans le document GC(53)/5 est de 800 000 €(2,6 %).

Programme sectoriel 4 (*Vérification nucléaire*): l'augmentation par rapport à 2010 est de 200 000 €(0,1 %), mais la réduction par rapport aux prévisions préliminaires dans le document GC(53)/5 est de 1,5 million d'euros (1,2 %).

Programme sectoriel 5 (Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration): l'augmentation par rapport à 2010 est de 300 000 €(0,4 %), et la réduction

⁵ Toutefois, par rapport au budget ordinaire opérationnel pour 2010, il augmente légèrement de 1,3 million d'euros (0,4 %).

par rapport aux prévisions préliminaires dans le document GC(53)/5 est de 1,4 million d'euros (1,8 %).

A.4.2. Budget ordinaire d'investissement

Modifications apportées au montant des investissements nécessaires dans le budget ordinaire de 2011

- 13. Par rapport au document GC(53)/5, la proposition concernant les investissements majeurs pour 2011 a été réduite de 22,2 millions d'euros, passant ainsi de 30,3 millions d'euros à 8,1 millions d'euros. Cette réduction a été obtenue grâce à :
 - des contributions extrabudgétaires : 6,5 millions d'euros ;
 - des « économies forcées » dans le budget ordinaire opérationnel pour 2010 : 4,1 millions d'euros ;
 - un report au titre du Fonds pour les investissements majeurs (FIM) : 4 millions d'euros⁶ ; et
 - des besoins non financés en 2011 différés à 2012 : 7,6 millions d'euros.

On trouvera ci-après un aperçu de ces modifications :

Programmes sectoriels 2, 4 et 5 — Aménagement du site de Seibersdorf

14. Les fonds prévus pour ce projet en 2011 ont été réduits considérablement à la suite d'une promesse de contribution extrabudgétaire.

Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire

- 15. Le calendrier de financement du projet de *renforcement des capacités des services* d'analyse pour les garanties (ECAS) a été modifié à la suite de :
- l'adoption d'une approche progressive de la gestion du projet « construite en fonction du budget » qui a été discutée dans le cadre du WGFAA ;
- deux promesses de contributions extrabudgétaires qui ont réduit le projet de budget pour 2011 et 2012.
- 16. Les besoins de financement pour la mise en œuvre d'une méthode de contrôle dans une grande usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes en construction au Japon (JMOX) tiennent compte du retard affiché dans le calendrier des travaux de construction communiqué à l'Agence.

Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

- 17. Le financement de l'AIPS au titre du budget ordinaire pour 2011 a été réduit par rapport aux prévisions présentées dans le document GC(53)/5 grâce au report des besoins à 2012. Les fonds requis pour 2011 seront en grande partie obtenus grâce à des « économies forcées » réalisées dans le budget ordinaire opérationnel pour 2010.
- 18. De même, les ressources nécessaires en 2011 pour le financement du projet de rénovation du bâtiment C qui se déroule parallèlement au projet de désamiantage ont aussi été réduites grâce au report des besoins à 2012.

⁶ Comme indiqué au paragraphe 16, le calendrier prévu pour l'usine JMOX a pris du retard. Les crédits affectés à ce projet au titre des 'investissements essentiels' qui n'ont pas été dépensés en 2009 sont reportés via le FIM, de manière à résorber les besoins pour 2011 d'un montant de 3,1 millions d'euros comme indiqué dans le document GC(53)/5. Par ailleurs, une contribution extrabudgétaire versée en faveur de l'aménagement du site de Seibersdorf permet de débloquer 900 000 € sur les fonds initialement crédités à ce projet pour 2010 qui ont été reportés au titre du FIM, diminuant ainsi d'autant les contributions des États Membres requises en 2011.

- 19. Le financement de l'achat de mobilier pour les bâtiments M et C a été reporté à 2012.
- 20. On trouvera dans le tableau ci-après des précisions sur les écarts pour 2011 par rapport aux prévisions préliminaires pour 2011 énoncés dans le document GC(53)/5. En outre, d'autres tableaux détaillés présentent, pour chaque programme sectoriel, les investissements dont le plan de financement a été modifié par rapport aux prévisions préliminaires.

Investissements majeurs : comparaison entre les prévisions préliminaires pour 2011 (GC(53)/5) et la mise à jour du budget pour 2011^7

	Budget ordinaire d'investissement	Prévisions	Modif. du	Prévisions	Prévisions
		prélim.	financement	pour 2011	pour 2011
		pour 2011		_	aux prix de
		aux prix de		2010	2011
		2010 8			
PS2	Part des coûts d'aménagement du site à Seibersdorf	285		-	-
	Ressources extrabudgétaires		(285)		
	Remplacement d'équipements vieillissants à Seibersdorf et Monaco	913	néant	913	919
PS4	Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties				
	(ECAS)	11 932		3 432	3 454
	Ressources extrabudgétaires		(5 000)		
	Part non financée dans le budget ordinaire de 2011		(3 500)		
	Part des coûts d'aménagement du site à Seibersdorf	843		176	177
	Ressources extrabudgétaires		(667)		
	Équipements de surveillance – JMOX	3 114		-	-
	Report FIM		(3 114)		
PS5	Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui au				
	programme (AIPS)	7 896		1 946	1 963
	Économies forcées dans le budget ordinaire de 2010		(4 100)		
	Part non financée dans le budget ordinaire de 2011		(1850)		
	Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)	102	néant	102	103
	Électronique pour le bâtiment C	2 751		1 000	1 000
	Part non financée dans le budget ordinaire de 2011		(1751)		
	Mobilier pour les bâtiments M et C	521		-	-
	Part non financée dans le budget ordinaire de 2011		(521)		
	Part de l'Agence dans le bâtiment M	500	néant	500	500
	Part des coûts d'aménagement du site à Seibersdorf	1 453		-	-
	Ressources extrabudgétaires		(533)		
	Report FIM		(920)		
Budg	et ordinaire d'investissement	30 310	(22 241)	8 069	8 116

Récapitulatif des réductions des investissements	
Part non financée dans le budget ordinaire de 2011	(7621)
Ressources extrabudgétaires	(6 486)
Économies forcées dans le budget ordinaire de 2010	(4 100)
Report FIM	(4034)
Total réductions	(22 241)

Programmes sectoriels 2, 4 et 5 — Aménagement du site de Seibersdorf⁹

21. Comme mentionné au paragraphe 14, une promesse de contribution extrabudgétaire de 4,7 millions d'euros en faveur de l'ECAS pour 2010, 2011 et 2012 inclut des fonds de 1,5 million d'euros aux fins de l'aménagement du site de Seibersdorf en 2011, réduisant d'autant les contributions

⁷ Dans le présent tableau ainsi que dans les suivants de la section, sauf indication contraire, les montants sont donnés en milliers d'euros au prix de 2011, tandis que ceux pour les années ultérieures sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de changer.

⁸ Source : tableau 11, page 54, document GC(53)/5.

⁹ Répartition des coûts de l'aménagement du site de Seibersdorf : programme sectoriel 2 (11 %), programme sectoriel 4 (33 %) et programme sectoriel 5 (56 %) selon les coûts des investissements attribués à chacun.

pour 2011. En outre, le report de $900\ 000\ \mbox{\mbox{\mbox{\it e}}}^0$ au titre du FIM réduit encore les besoins de financement en 2011 pour le ramener à 177 000 euros comme l'indiquent les trois tableaux suivants :

Programme sectoriel 2

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Financement requis	288	-	-	-	-	-	-	-		288
Source de financement :										
Contributions des États Membres		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Extrabudgétaires	288	-	-	-	-	-	-	-	-	288
Report FIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Programme sectoriel 4

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Financement requis	851	-	-	-	-	-	-	-		851
Source de financement :										
Contributions des États Membres	177		-	-	-	-	-	-	-	177
Extrabudgétaires	674		-	-	-	-	-	-	-	674
Report FIM	-		-	-	-	-	-	-	-	-
Solde du financement	-	-	-	-		-	-	-	-	_

Programme sectoriel 5

_	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Financement requis	1 468	-	-	-	-	-	-	-		1 468
Source de financement :										
Contributions des États Membres		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Extrabudgétaires	533	-	-	-	-	-	-	-	-	533
Report FIM	935	-	-	-	-	-	-	-	-	935
Solde du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire

Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS)

22. Comme indiqué au paragraphe 15, le calendrier de financement du projet ECAS a été modifié en raison de l'adoption d'une approche progressive « construite en fonction du budget » qui échelonne le calendrier des opérations et réduit les besoins de financement pour 2011 par rapport aux prévisions préliminaires (11,9 millions d'euros) présentées dans le document GC(53)/5. En outre, deux promesses de contributions extrabudgétaires réduisent le projet de budget pour 2011 et 2012. Celle pour 2012 concerne l'achat d'un spectromètre de masse à émission d'ions secondaires (SIMS) pour un montant de 2,2 millions d'euros, soit un peu plus que le montant initialement prévu de 2 millions d'euros, ce qui augmente de façon marginale (200 000 euros) les besoins de financement pour le projet ECAS.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Financement requis	8 454	10 487	5 245	-	-	-	-	-	-	24 186
Source de financement :										
Contributions des États Membres	3 454	8 245	5 245	-	-	-	-	-	-	16 943
Extrabudgétaires	5 000	2 243	-	-	-	-	-	-	-	7 243
Report FIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Équipements de surveillance – JMOX

23. Le montant de 3,1 millions d'euros demandé pour 2011 dans le document GC(53)/5 a été réduit en raison de la communication d'un nouveau calendrier pour le projet enregistrant un certain retard. Les besoins pour 2011, qui s'élèvent désormais à 800 000 euros, sont couverts grâce à un report au titre du FIM auquel a été crédité le montant non dépensé d'investissements essentiels en 2009. Le nouveau plan de financement pour l'usine JMOX est présenté dans le tableau ci-après :

¹⁰ Voir note de page 6.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Financement requis	800	3 600	4 000	3 600	600	-	-	-		12 600
Source de financement :										
Contributions des États Membres	-	850	4 000	3 600	600	-	-	-	-	9 050
Extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	800	2 750	-	-	-	-	-	-	-	3 550
Solde du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Programme sectoriel 5 - Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui au programme (AIPS)

24. Comme recommandé par le WGFAA, le Conseil a ordonné des « économies forcées » de 4,1 millions d'euros dans le budget ordinaire opérationnel de 2010 pour répondre aux besoins de financement de l'AIPS en 2011. Une fois déduits ce montant ainsi que les contributions de deux millions d'euros, sur les 8 millions nécessaires indiqués dans le document GC(53)/5, il reste à financer 1,9 million d'euros. Il faudra reporter à 2012 les besoins en investissements pour ce même montant et augmenter proportionnellement les contributions pour 2012. On envisage de modifier l'ordre de lancement des phases 2 et 3 ou de ne mettre en œuvre qu'une partie de la phase 2 pour faire face aux coûts de l'AIPS en 2011 avec les fonds limités à disposition.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Financement requis	6 063	8 876	420	1 030	420	420	420	420	1 030	19 099
Source de financement :										
Contributions des États Membres	1 963	8 876	420	1 030	420	420	420	420	1 030	14 999
Extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	4 100	-	-	-	-	-	-	-	-	4 100
Solde du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Le montant total des besoins s'élève à quelque 28,9 millions d'euros jusqu'en 2019 (soit 19,1 millions d'euros comme indiqué dans le tableau ci-dessus plus le coût estimatif de la phase 1 (9,8 millions d'euros) financé pendant la biennie 2008-2009).

Électronique pour le bâtiment C

25. Les prévisions préliminaires pour ce projet au titre de 2011 s'établissaient à 2,8 millions d'euros dans le document GC(53)/5. Ce montant tombe à 2,2 millions d'euros, sur lequel un million d'euros seulement sera financé par les contributions des États Membres, les besoins non financés s'établissant à 1,2 millions d'euros. Il faudra reporter à 2012 les besoins en investissements pour ce même montant et augmenter proportionnellement les contributions pour 2012. L'Agence devra continuer à rechercher des gains d'efficience afin de couvrir les coûts de la rénovation (pose de moquettes, câblage, éclairage et amélioration de l'électronique) entreprise à l'occasion du désamiantage. Il ne devrait pas être nécessaire de constituer une provision budgétaire au-delà de 2012 et donc les besoins financiers pour 2016 et 2017, qui s'établissaient au total à 4,6 millions d'euros dans le document GC(53)/5, sont supprimés.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Financement requis	1 000	1 151	-	-	-	-	-	-	-	2 151
Source de financement :										
Contributions des États Membres	1 000	1 151	-	-	-	-	-	-	-	2 151
Extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Mobilier pour les bâtiments M et C

26. Le nouveau bâtiment M, généreusement fourni par le gouvernement autrichien, dispose de mobilier dans la salle de conférence principale et les autres salles de réunion. Cependant, d'autres bureaux doivent encore être équipés et le mobilier des salles de conférence et de réunion du bâtiment C a près de 30 ans et doit être remplacé à l'occasion du désamiantage. Le montant

de 500 000 euros nécessaire pour 2011 n'ayant pas pu être financé, il faudra reporter ces besoins à 2012 pour le même montant et augmenter proportionnellement les contributions pour 2012.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Financement requis	-	521	-	-	-	-	-	-		521
Source de financement :										
Contributions des États Membres	-	521	-	-	-	-	-	-	-	521
Extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Modifications apportées aux montants des investissements nécessaires dans le budget ordinaire de 2012 et au-delà

27. Les mises à jour du Plan d'investissements majeurs ne concernant que 2012 et les années ultérieures sont présentées ci-après :

Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire

Équipements de surveillance – Tchernobyl

28. Le tableau ci-après répercute l'avancement à 2012–2013 du financement des mesures prévues pour Tchernobyl. Il n'y a aucune incidence financière pour 2011.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Financement requis	-	3 150	1 000	-	-	-	-	-	-	4 150
Source de financement :										
Contributions des États Membres	-	3 150	1 000	_	-	-	-	-	-	4 150
Extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Analyse intégrée

29. Les besoins de financement pour l'analyse intégrée ont été avancés de 2014-2018 à 2012-2017 et ont été augmentés de 5,7 millions d'euros, passant ainsi de 3,8 millions d'euros à 9,5 millions d'euros, comme le montre le tableau ci-après. Il n'y a aucune incidence financière pour 2011.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Financement requis	-	4 700	2 000	800	800	800	400	-		9 500
Source de financement :										
Contributions des États Membres	-	4 700	2 000	800	800	800	400	-	-	9 500
Extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

Service de gestion des bâtiments (BMS)

30. Le Fonds spécial pour la gestion des bâtiments (BMSF) est géré par l'ONUDI pour le compte de toutes les organisations sises au CIV. Il a augmenté sensiblement afin de couvrir le coût de la rénovation du bâtiment C entreprise à l'occasion du désamiantage. Dans l'idée de l'ONUDI, les organisations sises au CIV devraient contribuer au Fonds spécial avant le début des travaux. L'Agence, qui verse une part importante du budget des services de gestion des bâtiments, y contribue cependant au fur et à mesure, en n'effectuant des paiements qu'à la réception de factures quand les travaux sont achevés – approche à laquelle souscrit le Vérificateur extérieur de l'Agence. Selon les chiffres de planification de l'ONUDI, le montant des paiements dus par l'Agence est estimé à 6,2 millions d'euros. Compte tenu des projections budgétaires du Service de gestion des bâtiments de l'ONUDI, il faut donc porter à 6,2 millions d'euros pour 2012-2015, contre 1,7 million d'euros pour 2014 et 2015, les besoins en accumulation de fonds et les avancer par rapport aux prévisions dans le document GC(53)/5 pour couvrir les versements prévus de l'Agence. Cette augmentation est

entièrement compensée par les diminutions au titre de l'électronique pour le bâtiment C (voir paragraphe 25).

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Financement requis	-	2 020	1 420	1 420	1 340	-	-	-		6 200
Source de financement :										
Contributions des États Membres	-	2 020	1 420	1 420	1 340	-	-	-	-	6 200
Extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Plan d'investissements majeurs

31. Conformément au paragraphe 140 du document GC(53)/5, le Plan d'investissements majeurs actualisé de l'Agence est reproduit ci-après. Il est actualisé chaque année, et les montants pour les exercices ultérieurs ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont susceptibles de changer. Il est prévu, à cet égard, que le Plan pour 2012-2013 comprendra de nouveaux investissements majeurs pour le programme et budget correspondant, qui eux-mêmes seront basés sur la stratégie à moyen terme pour 2012-2017.

Plan d'investissements majeurs 2011-2019 a/

Besoins par programme sectoriel et source de financement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	1 208	-	-	-	-	-	-	-	-	1 208
Source de financement : Contributions des États Membres	919									919
Extrabudgétaires	288	-	-	-	-	-	-	-	-	288
Report FIM	200	-	-	-	-	-	-	-	-	200
Solde du FIM	-	_	-	-	-	-	-	-	-	
3 Sûreté et sécurité nucléaires	-	-	-	3 000	3 000	3 000	3 000	500	3 000	15 500
Source de financement :										
Contributions des États Membres	-	-	-	3 000	3 000	3 000	3 000	500	3 000	15 500
Extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde du FIM	-	-	-	-	•	•	-	-	-	-
4 Vérification nucléaire Source de financement :	10 104	21 937	12 245	4 400	1 400	800	400	-	-	51 286
Contributions des États Membres	3 631	16 945	12 245	4 400	1 400	800	400	_	_	39 820
Extrabudgétaires	5 674	2 243	-	-	-	-	-	_	_	7 917
Report FIM	800	2 750	_	_	_	_	_	_	_	3 550
Solde du FIM	-	-		-			-	-	-	-
5 Politique générale, gestion et administration	9 134	15 398	3 583	5 546	3 803	1 363	2 163	4 504	3 547	49 041
Source de financement :	2.5.67	15 200	2.502	5.546	2.002	1.262	2.162	4.504	2.547	42.454
Contributions des États Membres	3 567 533	15 398	3 583	5 546	3 803	1 363	2 163	4 504	3 547	43 474 533
Extrabudgétaires	5 035	-	-	-	-	-	-	-	-	5 035
Report FIM Solde du FIM	3 033	-	-	-	-	-	-	-	-	3 033
Boluc du F IIVI		-			-			_	-	
Total des besoins Source de financement :	20 446	37 336	15 828	12 946	8 203	5 163	5 563	5 004	6 547	117 035
Contributions des États Membres	8 116	32 343	15 828	12 946	8 203	5 163	5 563	5 004	6 547	99 713
Extrabudgétaires	6 495	2 243	13 626	12 /70	6 203	3 103	3 303	3 004	- 0 5-1	8 738
Report FIM	5 835	2 750	_	_	_	_	_	_	-	8 585
Solde du FIM		_	_	-	-	_	_	_	-	

a/ Chiffres de 2011 aux prix de 2011. Les chiffres pour 2012-2019 sont indicatifs et susceptibles d'être modifiés

A.5. Soumission à la Conférence générale

32. Conformément à l'article XIV A du Statut, le projet de budget de l'Agence pour 2011 est soumis à la Conférence générale par le Conseil des gouverneurs, lequel lui demande d'adopter les projets de résolutions figurant en annexe.

A.6. Rapport sur le budget à l'Assemblée générale des Nations Unies

33. Conformément à l'article XVI de l'accord régissant les relations entre l'ONU et l'Agence (INFCIRC/11, partie I), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) peut examiner le budget et ferait alors rapport sur ses aspects administratifs à l'Assemblée générale des Nations Unies.

B. Notes explicatives

B.1. Monnaie du budget et taux de change

34. Les prévisions budgétaires pour 2011 sont exprimées en euros – malgré le système mixte pour les ouvertures de crédits et les contributions régulières – pour permettre de les présenter en une seule monnaie. Elles sont basées sur un taux de change de 1 dollar des États-Unis pour 1 euro, le même que celui utilisé pour le budget de 2010 et les prévisions budgétaires préliminaires pour 2011. Le fait qu'elles sont présentées sur la base du taux de change entre l'euro et le dollar fixé pour des années consécutives facilite la comparaison avec les budgets précédents. La formule d'ajustement jointe au projet de résolution sur l'ouverture de crédits (projet de résolution A en annexe) indique la répartition entre l'euro et le dollar des États-Unis.

B.2. Information budgétaire

- 35. Le présent document contient les tableaux suivants :
 - Tableau 1 : Budget ordinaire par programme et par programme sectoriel
 - Tableau 2 : Budget ordinaire État récapitulatif des recettes
 - Tableau 3 a) : Budget ordinaire opérationnel par chef de dépense
 - Tableau 3 b) : Budget ordinaire d'investissement par chef de dépense
- 36. Le tableau 1 compare les ressources financières proposées pour chacun des programmes sectoriels et programmes en 2011 avec les ressources approuvées correspondantes du budget de 2010, et inclut les ajustements pour hausse de prix pour 2011.
- 37. Le tableau 2 présente un état récapitulatif des recettes escomptées en 2011. Il comprend les contributions régulières des États Membres, les recettes provenant de travaux remboursables pour d'autres organismes et d'autres recettes diverses. Le montant total des contributions régulières des États Membres est calculé sur la base du coût net du budget après déduction des recettes au titre des travaux remboursables pour d'autres organismes et des autres recettes diverses, comme l'indiquent les tableaux 1 et 2.
- 38. Les tableaux 3 a) et 3 b) indiquent les prévisions pour le budget ordinaire opérationnel et le budget ordinaire d'investissement, respectivement, pour 2011 et les ajustements pour hausse des prix pour 2011 par chef de dépense.
- 39. Les dépenses effectives de 2009 apparaissent dans les comptes de l'Agence pour 2009 et dans le Rapport sur l'exécution du programme pour 2008-2009 (GOV/2010/40). Dans ces documents, conformément aux procédures établies, les décaissements sont enregistrés au taux de change des Nations Unies pour le mois pendant lequel ils ont été effectués, tandis que les engagements non réglés sont indiqués au taux de change en vigueur au 31 décembre de l'année considérée.

B.3. Programme de coopération technique

40. Le Fonds de coopération technique (FCT) est le mécanisme de financement de la coopération technique de l'Agence avec ses États Membres. Ses ressources proviennent essentiellement de contributions volontaires, pour lesquelles un objectif est fixé chaque année par la Conférence générale, ainsi que des coûts de participation nationaux versés par les États Membres bénéficiaires. L'objectif pour les contributions volontaires au FCT recommandé par le Conseil des gouverneurs est

de 86 millions de dollars pour 2011 (GOV/OR.1214, acceptant la proposition figurant dans le document GOV/2008/24/Rev.1; voir également le document GOV/2008/47/Rev.1).

41. En outre, conformément au document GOV/2009/52/Rev.1, à compter de 2011, l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique (FCT) sera fixé en euros et en dollars des États-Unis pour correspondre aux dépenses escomptées dans les deux monnaies et protéger ainsi le pouvoir d'achat du Fonds. Sur la base des prévisions de dépenses au titre de la CT pour 2011 par monnaie, l'objectif est réparti comme suit : 43 millions de dollars et l'équivalent de ce montant en euros (GOV/INF/2009/9).

B.4. Fonds de roulement

- 42. À sa 53^e session ordinaire, la Conférence générale a fixé à 15 210 000 €le montant du Fonds de roulement en 2010. Aucun changement n'est proposé pour 2011. Dans son rapport sur les comptes de l'Agence pour 2008 [GC(53)/4], le Vérificateur extérieur a indiqué au paragraphe 74 que « ...si des contributeurs importants faisaient défaut, le Fonds de roulement, qui se monte à 15,2 millions d'euros, serait insuffisant pour fournir les liquidités nécessaires afin d'effectuer des paiements ».
- 43. Eu égard à ces préoccupations, le Secrétariat a étudié la possibilité d'accroître le niveau du Fonds de roulement. Toutefois, compte tenu des besoins de financement pour du matériel liés à des investissements qui ne peuvent pas être différés davantage, on a considéré qu'une telle hausse serait, à ce stade, inacceptable pour les États Membres.
- 44. Le projet de résolution correspondant (projet de résolution C, Le Fonds de roulement en 2011) figure dans l'annexe au présent document.

B.5. Évolution des coûts en 2011

B.5.1. Ajustements pour hausse des prix

45. Les prévisions préliminaires pour 2011 présentées dans le document GC(53)/5 l'étaient aux prix de 2010. Les ajustements pour hausse des prix pour 2011 sont indiqués dans le tableau 3 a), Budget ordinaire opérationnel par chef de dépense, et dans le tableau 3 b), Budget ordinaire d'investissement par chef de dépense. L'ajustement moyen pour hausse des prix pour le budget ordinaire opérationnel et pour le budget ordinaire d'investissement en 2011 est de 1,1 %. Cet ajustement n'est pas basé sur les calculs du Secrétariat suivant la budgétisation semi-intégrale, comme indiqué dans le document in GOV/2010/9, mais a été adopté par le Conseil à la suite des délibérations des États Membres au sein du WGFAA. Le tableau ci-après présente les ajustements pour hausse des prix par chef de dépense. Ils ont été appliqués aux prévisions budgétaires actualisées pour 2011 aux prix de 2010 afin de respecter la décision de limiter à 1,1 % l'ajustement global moyen pour hausse des prix en 2011.

Ajustements pour hausse des prix

Chef de dépense	Ajustement du budget de 2009 %	Ajustement du budget de 2010 %	Ajustement du budget de 2011* %
Traitements – administrateurs	0,4	3,4	1,6
Traitements – agents des services généraux	0,2	1,3	1,2
Voyages – fonctionnaires	2,8	0,5	_
Voyages – non-fonctionnaires	2,3	4,6	_
Interprétation	2,4	3,4	1,6
Représentation et réceptions	2,7	4,3	0,6
Formation	1,9	2,2	0,6
Matériel pris à bail	2,4	2,2	0,6
Matériel acheté	2,1	3,8	0,6
Fournitures et accessoires	2,7	4,1	0,6
Dépenses générales de fonctionnement	2,8	2,1	0,6
Contrats	2,7	2,2	0,6
Consultants/experts sous contrats de courte durée	_	3,4	1,6
Contrats de recherche et contrats techniques	2,5	2,2	0,6
Divers	2,0	2,2	0,3
Gestion des bâtiments du CIV	_	2,0	0,4
Services de sécurité du CIV	_	1,7	0,4

^{*} Les ajustements pour hausse des prix présentés ont été répartis proportionnellement pour correspondre à l'ajustement global pour hausse des prix fixé à 1,1 % par le Conseil. Ils ne sont pas calculés suivant la méthodologie de budgétisation semi-intégrale de l'Agence.

Dépenses communes de personnel (DCP)

46. Les prévisions budgétaires pour les DCP étaient de 45,5 % des coûts salariaux totaux dans le budget de 2010. Un examen des besoins dans ce domaine indique que ce taux est adéquat ; aucun changement n'est donc proposé à cet égard.

Tableau 1. Budget ordinaire par programme et programme sectoriel

	Programme / Programme sectoriel	Budget de 2010 aux prix de 2010	Prévisions actualisées pour 2011 aux prix	Variation 2 par rapport à 2010		Hausse des	Prévisions actualisées pour 2011 aux prix
			de 2010	€	%	prix	de 2011
1.	Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaire	es					
1.0.0.1	Gestion et coordination globales et activités communes	1 056 341	1 044 704	(11 637)	(1,1%)	1,3%	1 057 909
1.1	Énergie d'origine nucléaire	6 683 614	6 744 869	61 255	0,9%	1,2%	6 824 600
1.2 1.3	Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	3 130 847	3 158 188	27 341	0,9%	1,1%	3 192 703
1.5	Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	11 226 453	11 207 782	(18 671)	(0,2%)	1,2%	11 341 668
1.4	Sciences nucléaires	9 693 404	9 750 672	57 268	0,6%	0,9%	9 838 590
	Programme sectoriel 1	31 790 659	31 906 215	115 556	0,4%	1,1%	32 255 470
2.	Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'env	ironnement					
2.0.0.1	Gestion et coordination globales et activités communes	4 502 838	4 529 659	26 821	0,6%	1,0%	4 573 892
2.0.0.2	Gestion des activités de recherche coordonnée	688 359	688 340	(19)	=	1,3%	697 025
2.1	Alimentation et agriculture	11 209 046	10 988 557	(220 489)	(2,0%)	1,1%	11 108 475
2.2	Santé humaine	9 015 728	9 207 176	191 448	2,1%	1,1%	9 304 379
2.3	Ressources en eau	3 291 307	3 336 251	44 944	1,4%	1,2%	3 374 766
2.4	Environnement Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	5 723 602 2 120 951	5 821 945 2 117 713	98 343 (3 238)	1,7% (0,2%)	1,2% 1,0%	5 891 894 2 138 069
2.0	Programme sectoriel 2	36 551 831	36 689 641	137 810	0,4%	1,1%	37 088 500
3.	Sanaki at alamité maliai						
	Sûreté et sécurité nucléaires	755.000	740.201	(5.710)	(0.000)	1.00	##0 04 °
3.0.0.1	Renforcement du régime mondial de sûreté et de sécurité nucléaires Renforcement de l'infrastructure de sûreté et de sécurité et amélioration	755 029 224 350	749 281 229 130	(5 748) 4 780	(0,8%) 2,1%	1,3% 1,4%	758 936 232 405
3.0.0.2	de la création de capacités	224 330	229 130	4 / 80	2,170	1,470	232 403
3.0.0.3	Renforcement de la communication et gestion des connaissances	236 661	239 124	2 463	1,0%	1,5%	242 686
3.1	Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	3 307 712	3 583 108	275 396	8,3%	1,1%	3 621 881
3.2	Sûreté des installations nucléaires	9 405 649	9 405 598	(51)	_	1,4%	9 533 729
3.3	Sûreté radiologique et sûreté du transport	5 710 816	5 710 793	(23)	-	1,3%	5 785 697
3.4	Gestion des déchets radioactifs	6 714 011	6 739 000	24 989	0,4%	1,2%	6 822 659
3.5	Sécurité nucléaire	3 194 822	3 992 879	798 057	25,0%	1,3%	4 043 439
	Programme sectoriel 3	29 549 050	30 648 913	1 099 863	3,7%	1,3%	31 041 432
4.	Vérification nucléaire						
4.0.0.1	Gestion et coordination globales et activités communes	1 148 036	1 362 429	214 393	18,7%	1,5%	1 382 221
4.1	Garanties	120 394 548	120 361 199	(33 349)	-	1,2%	121 761 707
	Programme sectoriel 4	121 542 584	121 723 628	181 044	0,1%	1,2%	123 143 928
5.	Services en matière de politique générale de gestion et d'administration						
	Services en matière de politique générale	77 594 649	77 294 110	(300 539)	(0,4%)	1,0%	78 098 252
	de gestion et d'administration						
	Programme sectoriel 5	77 594 649	77 294 110	(300 539)	(0,4%)	1,0%	78 098 252
6.	Gestion de la coopération technique pour le développement						
0.	Gestion de la coopération technique pour le développement	18 455 888	18 523 474	67 586	0,4%	1,4%	18 773 821
	Programme sectoriel 6	18 455 888	18 523 474	67 586	0,4%	1,4%	18 773 821
	Budget ordinaire opérationnel	315 484 661	316 785 981	1 301 320	0,4%	1,1%	320 401 403
1.	Besoins de financement pour les investissements majeurs Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	_	-	_	-	_	
2.	Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	=	913 440	913 440	-	0,6%	919 219
3.	Sûreté et sécurité nucléaires	-	-	-	-	-	-
4. 5.	Vérification nucléaire	102.200	3 607 803	3 607 803	/.	0,6%	3 630 629
5.	Services en matière de politique générale de gestion et d'administration	102 200	3 548 022	3 445 822	n/a	0,5%	3 566 518
6.	Gestion de la coopération technique pour le développement Budget ordinaire d'investissement	102 200	8 069 265	7 967 065	n/a	0,6%	8 116 366
	Danger ordinarie a investissement	102 200	0 007 205	7 707 003	ıl/a	0,070	0 110 300
	Total Programmes de l'Agence	315 586 861	324 855 246	9 268 385	2,9%	1,1%	328 517 769
	Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 801 848	2 971 038	169 190	6,0%	0,9%	2 998 916
	Total Budget ordinaire	318 388 709	327 826 284	9 437 575	3,0%	1,1%	331 516 685
	Moins Recettes diverses						
	Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 801 848	2 971 038	169 190	6,0%	0,9%	2 998 916
	Autres recettes diverses	2 102 000	2 027 000	(75 000)	(3,6%)	-	2 027 000

 ${\bf Tableau~2 \cdot Budget~ordinaire --\acute{e}tat~r\acute{e}capitulatif~des~recettes}$

	Prévisions pour 2010 aux prix de 2010	Prévisions actualisées pour 2011 aux prix de 2010	Variation 2 011 par rapport à 2010	Prévisions actualisées pour 2011 aux prix de 2011
Budget ordinaire opérationnel	313 382 661	314 758 981	1 376 320	318 374 403
Budget ordinaire d'investissement	102 200	8 069 265	7 967 065	8 116 366
Contributions régulières des États Membres	313 484 861	322 828 246	9 343 385	326 490 769
Recettes diverses				
Recettes provenant de travaux pour d'autres organismes				
Services informatiques	232 046	232 046	-	233 780
Services d'impression	909 187	922 745	13 558	930 634
Services médicaux	820 175	820 171	(4)	829 617
Services de protection et de contrôle radiologiques	109 207	109 213	6	110 512
Services de traduction	181 805	339 336	157 531	344 091
Revue "Fusion nucléaire"	150 779	148 870	(1909)	150 438
Autres services financiers	88 649	88 657	8	89 844
Services de laboratoire	250 000	250 000	-	250 000
Services du Laboratoire de l'environnement marin	60 000	60 000	-	60 000
Total partiel : recettes provenant de travaux pour d'autres organismes Autres	2 801 848	2 971 038	169 190	2 998 916
Imputables à des programmes déterminés				
Produits INIS	20 000	20 000		20 000
Publications de l'Agence - Autres	375 000	300 000	(75 000)	300 000
Recettes du Laboratoire	200 000	200 000	(73 000)	200 000
Montants remboursables en vertu d'accords de garanties	185 000	185 000	_	185 000
Autres recettes tirées de services	2 000	2 000	-	2 000
Total partiel	782 000	707 000	(75 000)	707 000
Non imputables à des programmes déterminés				
Revenus de placements et intérêts	800 000	800 000	_ [800 000
Gains (pertes) au change	300 000	300 000	_	-
Autres	520 000	520 000	-	520 000
	1 320 000	1 320 000		1 320 000
Total partiel	1 320 000	1 320 000		1 320 000
Total partiel : autres	2 102 000	2 027 000	(75 000)	2 027 000
Total des recettes diverses	4 903 848	4 998 038	94 190	5 025 916
Total des recettes du budget ordinaire	318 388 709	327 826 284	9 437 575	331 516 685

Tableau 3 a). Budget ordinaire opérationnel — par chef de dépense

	Prévisions	Prévisions	Variation	1		Prévisions
Chef de dépense	pour 2010	actualisées	2011			actualisées
	aux prix	pour 2011	par rappo	rt	Hausse	pour 2011
	de 2010	aux prix	à 2010		des	aux prix
		de 2010	€	%	prix	de 2011
Traitements - Postes approuvés - P	82 583 275	82 962 443	379 168	0,5%	1,6%	84 273 251
Personnel temporaire - P/MD	9 553 745	9 647 098	93 353	1,0%	1,6%	9 799 518
Personnel temporaire - P/CD	284 323	336 105	51 782	18,2%	1,6%	341 415
Traitements - Postes approuvés - G	35 874 419	35 758 437	(115 982)	(0,3%)	1,2%	36 169 661
Personnel temporaire - G/MD	3 748 216	3 853 088	104 872	2,8%	1,1%	3 897 395
Personnel temporaire - G/CD	539 965	553 605	13 640	2,5%	1,1%	559 968
Dépenses communes de personnel	60 325 711	60 565 415	239 704	0,4%	1,5%	61 443 767
Heures supplémentaires	234 968	255 417	20 449	8,7%	1,1%	258 348
Total partiel : dépenses de personnel	193 144 622	193 931 608	786 986	0,4%	1,4%	196 743 323
Voyages - Fonctionnaires	12 446 069	11 659 847	(786 222)	(6,3%)	-	11 659 847
Voyages - Non-fonctionnaires	9 555 515	9 248 600	(306 915)	(3,2%)	-	9 248 600
Total partiel : voyages	22 001 584	20 908 447	(1093137)	(5,0%)	-	20 908 447
Services d'interprétation	653 488	793 078	139 590	21,4%	1,6%	805 609
Représentation et réceptions	264 798	263 279	(1 519)	(0,6%)	0,6%	264 983
Formation	1 223 823	1 217 376	(6447)	(0,5%)	0,6%	1 224 923
Matériel : pris à bail ou loué	398 874	407 050	8 176	2,0%	0,6%	409 572
Matériel acheté	9 210 944	9 673 565	462 621	5,0%	0,6%	9 733 528
Fournitures et accessoires	6 144 125	5 729 841	(414 284)	(6,7%)	0,6%	5 765 367
Dépenses générales de fonctionnement	8 565 573	7 973 675	(591 898)	(6,9%)	0,6%	8 023 103
Contrats	9 333 692	7 818 692	(1515 000)	(16,2%)	0,6%	7 867 168
Consultants/experts sous contrats	, 555 6,2	, 010 0,2	(1010 000)	(10,270)	0,070	, 50, 100
de courte durée	5 817 967	6 246 090	428 123	7,4%	1,6%	6 344 776
Contrats de recherche et de services				.,	,	
techniques	5 907 160	5 967 513	60 353	1,0%	0,6%	6 004 512
Divers	3 971 587	4 067 771	96 184	2,4%	0,3%	4 079 971
Gestion des bâtiments du CIV	10 733 460	10 839 311	105 851	1,0%	0,4%	10 879 416
Services de sécurité du CIV	6 524 507	6 212 778	(311 729)	(4,8%)	0,4%	6 235 765
Total partiel : autres coûts directs	68 749 998	67 210 019	(1539979)	(2,2%)	0,6%	67 638 693
Activités de laboratoire	18 657 645	22 268 073	3 610 428	19,4%	1,0%	22 500 310
retivies de laboratoire	10 037 043	22 200 073	3 010 420	17,470	1,070	22 300 310
Total partiel : activités de laboratoire	18 657 645	22 268 073	3 610 428	19,4%	1,0%	22 500 310
Services de traduction et de rédaction	5 969 273	5 532 555	(436 718)	(7,3%)	1,4%	5 610 070
Services d'impression	1 829 302	1 762 195	(67 107)	(3,7%)	0,9%	1 777 297
Autres services	244 097	245 099	1 002	0,4%	1,0%	247 526
Services informatiques d'application	1 033 292	1 073 075	39 783	3,9%	1,0%	1 083 516
Services de protection et de contrôle						
radiologiques	1 273 393	1 273 461	68	0,0%	1,2%	1 288 614
Services médicaux	1 041 491	1 041 485	(6)	(0,0%)	1,2%	1 053 481
Services informatiques centraux (SG)	1 539 964	1 539 964	-	-	0,7%	1 550 126
Total partiel : coûts partagés	12 930 812	12 467 834	(462 978)	(3,6%)	1,1%	12 610 630
Total Budget ordinaire opérationnel	315 484 661	316 785 981	1 301 320	0,4%	1,1%	320 401 403
Travaux remboursables pour d'autres	2 001 040	2.071.020	120 100	C 001	0.004	4 000 pg c
organismes	2 801 848	2 971 038	169 190	6,0%	0,9%	2 998 916
Total	318 286 509	319 757 019	1 470 510	0,5%	1,1%	323 400 319

Tableau 3 b). Budget ordinaire d'investissement — par chef de dépense

Chef de dépense	Prévisions pour 2010 aux prix de 2010	Prévisions actualisées pour 2011 aux prix	Variatio 2011 par rapp à 2010	oort O	Hausse des	Prévisions actualisées pour 2011 aux prix
		de 2010	€	%	prix	de 2011
Matériel acheté Contrats	102 200	1 913 440 6 155 825	1 913 440 6 053 625	- n/a	0,3% 0,7%	1 919 219 6 197 147
Total partiel : autres coûts directs	102 200	8 069 265	7 967 065	n/a	0,6%	8 116 366
Total Budget ordinaire d'investissement	102 200	8 069 265	7 967 065	n/a	0,6%	8 116 366



47. Le présent chapitre contient les projets de résolutions pour 2011 (ouverture de crédits au budget ordinaire de 2011, allocation de ressources au Fonds de coopération technique (FCT) en 2011 et Fonds de roulement en 2011.

A. Budget ordinaire

- 48. Les ouvertures de crédits au budget ordinaire de 2011 sont présentées en deux parties : l'une pour le budget ordinaire opérationnel (paragraphes 1 et 2 de la résolution A), l'autre pour le budget ordinaire d'investissement (paragraphes 3 et 4 de la résolution A). Les dépenses correspondant à ces crédits seront enregistrées séparément, de sorte que les crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel ne seront pas utilisés pour les investissements majeurs et vice-versa.
- 49. La résolution d'ouverture de crédits au budget ordinaire comporte une formule d'ajustement pour tenir compte des variations de change pendant l'année. Les contributions des États Membres seront calculées suivant le barème fixé par la Conférence générale en septembre 2010.

B. Programme de coopération technique

- 50. Les activités de CT de l'Agence sont financées par le FCT et des contributions extrabudgétaires. Le FCT est principalement alimenté par des contributions volontaires, pour lesquelles un objectif est recommandé chaque année par le Conseil des gouverneurs, et par les coûts de participation nationaux payés par les États Membres bénéficiaires. L'objectif pour les contributions volontaires au FCT recommandé par le Conseil des gouverneurs pour 2011 est de 86 millions de dollars.
- 51. Il convient de noter que, dans le cadre de sa décision de recommander à la Conférence générale l'objectif pour les contributions volontaires, le Conseil a convenu de ce qui suit :
 - « Pour ce qui est des objectifs pour les contributions volontaires au FCT, la décision prise en 2005 de synchroniser le cycle du programme de CT avec celui du programme et budget ordinaire fournit un cadre pour envisager des augmentations de ressources pour le programme de CT, y compris de l'objectif du FCT, à partir de 2012. Ces ajustements prendraient en compte les fluctuations du budget ordinaire opérationnel à compter de 2009, l'ajustement pour hausse des prix des années correspondantes et tous les autres facteurs pertinents. En outre, le Conseil décide d'organiser cette année, après la Conférence générale, une réunion du Groupe de travail sur le financement des activités de l'Agence qui étudiera la question des ressources du FCT. En plus d'un examen détaillé de la nature des ressources de CT, les discussions porteront sur la manière de rendre celles du FCT suffisantes, assurées et prévisibles et sur la relation entre les niveaux du budget général de l'Agence et du FCT. Le Conseil espère que cette réunion débouchera sur des résultats positifs grâce à un véritable dialogue et [lui] permettra de prendre des mesures qui faciliteront les discussions relatives au budget et au FCT pour 2012-2013. »

C. Fonds de roulement

52. À sa 53^e session ordinaire, la Conférence générale a approuvé le maintien du Fonds de roulement à 15 210 000 € en 2010. Aucun changement n'est proposé pour 2011, bien que les besoins mensuels moyens du budget ordinaire dépassent le montant du Fonds de roulement.

D. Autres mesures

- 53. Il convient de noter que, dans le cadre de sa décision de recommander à la Conférence générale la teneur du budget ordinaire pour 2011, le Conseil a convenu de ce qui suit :
 - « Le Conseil rappelle aussi sa décision de créer le Groupe de travail sur le financement des activités de l'Agence (GOV/2009/52/Rev.1, paragraphe 8). Le niveau du budget de 2011 servira de référence pour les discussions concernant l'exercice biennal 2012-2013. Prenant en compte la situation financière et économique difficile qui prévaut actuellement au niveau international, le Secrétariat continuera de rechercher toutes les possibilités de réaliser des gains d'efficience et des économies pour 2012-2013. Le Conseil décide d'organiser cette année, après la Conférence générale, une réunion du Groupe de travail sur le financement des activités de l'Agence qui étudiera la question des gains d'efficience grâce à une réforme de la gestion et à l'amélioration des pratiques internes. Il espère qu'elle débouchera sur des résultats positifs grâce à un véritable

dialogue. Le Conseil encourage tous les États Membres à verser leur contribution régulière annuelle à l'Agence le plus rapidement possible après avoir reçu la lettre annuelle de mise en recouvrement ».

A. OUVERTURE DE CRÉDITS AU BUDGET ORDINAIRE DE 2011

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2011¹,

1. <u>Décide</u>, pour couvrir les dépenses ordinaires opérationnelles et continues de l'Agence en 2011, d'ouvrir des crédits d'un montant de 323 400 319 €, sur la base d'un taux de change de 1 € pour 1 \$, se répartissant de la façon suivante^{2/}:

€

1.	Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	32 255 470
2.	Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	37 088 500
3.	Sûreté et sécurité nucléaires	31 041 432
4.	Vérification nucléaire	123 143 928
5.	Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	78 098 252
6.	Gestion de la coopération technique pour le développement	18 773 821
	Total partiel, programmes sectoriels	320 401 403
7.	Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 998 916
	TOTAL	323 400 319

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

- 2. <u>Décide</u> que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction
 - des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7), et
 - d'autres recettes diverses de 2 027 000 €(soit 1 648 600 €plus 378 400 \$);

par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 €pour 1 \$, à 318 374 403 €(256 771 035 €plus 61 603 368 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(54)/RES/;

 $^{^{1}}$ Voir le document GC(54)/2.

² Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

3. <u>Décide</u>, pour couvrir les dépenses au titre du budget d'investissement de l'Agence en 2011, d'ouvrir des crédits d'un montant de 8 116 366 €, sur la base d'un taux de change de 1 \$ pour 1 €, se répartissant de la façon suivante^{3/}:

		€
1.	Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	_
2.	Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	919 219
3.	Sûreté et sécurité nucléaires	_
4.	Vérification nucléaire	3 630 629
5.	Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 566 518
6.	Gestion de la coopération technique pour le développement	
	TOTAL	8 116 366

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. <u>Décide</u> que les crédits ouverts seront financés par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 \$ pour 1 € à 8 116 366 € (7 938 040 € plus 178 326 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(54)/RES/; et

5. <u>Autorise</u> le Directeur général :

- a. à engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2011, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de redevances pour services rendus à des États Membres ou à des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2011 : et
- b. à virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

 $[\]frac{3}{2}$ Voir la note $\frac{2}{2}$.

APPENDICE

A.1 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE OPÉRATIONNEL EN 2011

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

		€			\$ ÉU.	
1.	Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	25 266 802	+	(6 988 668	/R)
2.	Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	30 074 141	+	(7 014 359	/R)
3.	Sûreté et sécurité nucléaires	24 243 714	+	(6 797 718	/R)
4.	Vérification nucléaire	97 463 188	+	(25 680 740	/R)
5.	Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	66 135 872	+	(11 962 380	/R)
6.	Gestion de la coopération technique pour le développement	15 235 918	+	(3 537 903	/R)
	Total partiel, programmes sectoriels	258 419 635	+	(61 981 768	/R)
7.	Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 315 748	+	(683 168	/R)
	TOTAL	260 735 383	+	(62 664 936	/R)

Note: R est le taux de change moyen euro-dollar qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2011.

APPENDICE

A.2 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE D'INVESTISSEMENT EN 2011

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

		€			\$ ÉU.	
1.	Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-	+	(-	/R)
2.	Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	919 219	+	(_	/R)
3.	Sûreté et sécurité nucléaires	_	+	(_	/R)
4.	Vérification nucléaire	3 630 629	+	(_	/R)
5.	Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 388 192	+	(178 326	/R)
6.	Gestion de la coopération technique pour le développement		+	(_	/R)
	TOTAL	7 938 040	+	(178 326	/R)

Note : R est le taux de change moyen euro/dollar qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2011.

B. ALLOCATION DE RESSOURCES AU FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE POUR 2011

La Conférence générale,

Notant la décision prise par le Conseil des gouverneurs en juin 2010 de recommander un objectif de 86 millions de dollars pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique de l'Agence pour 2011, et

Acceptant la recommandation précédente du Conseil, et conformément au libellé du document GOV/2009/52/Rev.1, concernant la fixation de l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique (FCT), à partir de 2011, en euros et en dollars des États-Unis,

- 1. <u>Décide</u> qu'en 2011 l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique sera divisé comme suit :
 - 43 millions de dollars;
 - l'équivalent en euros de 43 millions de dollars, sur la base du taux de change des Nations
 Unies en vigueur au moment où le Conseil décidera de recommander l'objectif pour les contributions volontaires au FCT pour 2011 (en juin 2010 selon les prévisions);
- 2. <u>Note</u> que des fonds provenant d'autres sources, dont le montant est estimé à l'équivalent en euros de 1 million de dollars, seront probablement disponibles pour ce programme ;
- 3. <u>Alloue</u>, en euros, des contributions au programme de coopération technique réparties en 43 millions de dollars et l'équivalent en euros de 44 millions de dollars. La conversion en euros sera faite sur la base du taux de change des Nations Unies en vigueur au moment où le Conseil décidera de recommander l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique pour 2011 : et
- 4. <u>Prie instamment</u> tous les États Membres de verser des contributions volontaires pour 2011 conformément aux dispositions de l'article XIV F du Statut, du paragraphe 2 de sa résolution GC(V)/RES/100 modifié par la résolution GC(XV)/RES/286, ou du paragraphe 3 de la première de ces deux résolutions, selon les cas.

C. LE FONDS DE ROULEMENT EN 2011

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au Fonds de roulement de l'Agence en 2011,

- 1. Approuve un montant de 15 210 000 €pour le Fonds de roulement de l'Agence en 2011 ;
- 2. <u>Décide</u> qu'en 2011 le Fonds sera alimenté, administré et utilisé conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Agence⁴;
- 3. <u>Autorise</u> le Directeur général à prélever sur le Fonds de roulement des avances dont le montant ne devra à aucun moment dépasser 500 000 € en vue de financer à titre temporaire des projets ou des

^{4/} INFCIRC/8/Rev.2.

activités qui ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs et pour lesquels aucun crédit n'a été ouvert au budget ordinaire ; et

4. <u>Invite</u> le Directeur général à soumettre périodiquement au Conseil un état des avances qu'il aura prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés au paragraphe 3 ci-dessus.